

matières premières, il nous faut augmenter de 10% le pain de trois livres.

La mesure est d'ailleurs générale pour toutes les coopératives de même importance.

C'est après avoir constaté en Bourse de Lille que le cours de la farine était à 40 et 41 francs que notre décision est devenue définitive.

Il y a eu effet lieu de craindre une hausse encore plus forte dû à la fin du mois.

Que voulez-vous, les farines sont assez rares ! Les ménages de Paris sont obligés de vendre leurs produits à Paris, au prix de 40 francs livrés à la monnaie. Ils profitent de cette facilité d'écoulement pour imposer à la boulangerie régionale les mêmes prix.

Depuis trois mois que se manifeste une hausse extraordinaire des farines, aucun espoir de baisse n'est apparu.

La prolongation du délai d'admission pourrait être efficace. Le délai de trois mois insisterait cependant raisonnable pour permettre la réexpédition des biens étrangers transformés en farine. Il n'y a rien en attendant pour l'amélioration de la situation française.

Les espoirs heureux qu'on fonde dans la prochaine récolte mesurent un peu peur à la situation du marché des blés pour l'année prochaine ou la fin de celle-ci.

Mais il est certain que la hausse persistera au moins jusqu'en août.

Dès que la baisse des prix le permettra les sociétés coopératives prendront une nouvelle décision en réunion.

On attendra au pain son prix normal dès que cela sera possible, soyons-en sûrs ! Du reste, par le système des ristournes, les coopératives sont certaines de récupérer les bénéfices qu'une baisse inastante pourrait laisser avec le pain à 0,55.

Qu'on ne se berne pourtant pas de vaines espérances. La hausse nous accablera encore pendant assez longtemps, hélas !

Nous croyons savoir d'autre part que la boulangerie de Lille et environs accompagne cette hausse du pain des coopératives (qui le met à 0,55) pour pratiquer une nouvelle augmentation.

Le pain monterait à 0,60. Soit les trois livres.

Puis cette nouvelle est sans fondement, car les ménages ont déjà bien du mal à boucler leurs petits budgets familiaux !

Quoi qu'il en soit, la hausse du pain est un signe malveillant des temps et il est regrettable que le législateur n'ait pas pris les mesures suffisantes pour y mettre un terme.

ALEX WILLE

DANS LA REGION

Le Congrès de la S.R.C.P.

LE CONGRES ANNUEL DE LA SOCIETE REPUBLICAINE DES CONFERENCES POPULAIRES EST REMIS AU 22 SEPTEMBRE SUR LA DEMANDE DE M. GUILSTHAU.

Hier à 10 heures du matin une délégation de parlementaires, députés et sénateurs du Pas-de-Calais et du Nord, accompagnée de M. Briens, préfet du Pas-de-Calais, est allée inviter M. Guilstau, à la séance de clôture et au banquet de la Société républicaine des Conférences populaires, qui devait avoir lieu le 28 juillet à Lilliers (Pas-de-Calais).

M. Guilstau a reçu très aimablement la délégation et a manifesté son vif regret de n'être pas libre les dimanches de juillet et du commencement d'août, étant retenu par des engagements antérieurs.

D'accord avec les représentants de la S.R.C.P., les parlementaires présents ont alors décidé de reporter au 22 septembre la date de la séance finale. M. Guilstau ayant annoncé qu'il se ferait un plaisir de présider ce jour-là les assises de l'importante délégation dont notre ami M. Bernard Weltz est l'actif et dévoué délégué régional pour le Nord de la France.

Partout des satyres

A LILLE, A LOOS, A ANSTAING, A WAMBRECHIES, D'EROTIQUES INDIVIDUS SE SIGNALERENT PAR D'IGNOBLES EXPLOITS

Comme chaque année la saison chaude nous ramène la hideuse floraison des satyres. De tous les points de la région lilloise, une série de faits divers relatant les exploits d'individus nous parviennent, certains pour faire éclater aux grands crânes des audacieux qui, à Wattrelos et à Samon, sacrifieront d'innocentes petites victimes à leur folle passion de luxure.

A LILLE, UNE FILLETTE FUT SOUILLÉE

A Lille tout d'abord, c'est M. Moulines, commissaire du 9^e arrondissement, qui a rapporté à la police d'affaire de mœurs qui s'est déroulée dans l'après-midi d'hier, mercredi, dans les fortifications situées derrière le Palais Saint-Maurice, à proximité de la ligne Mony.

Un individu nommé M... camelot, demeurant rue d'Iena, déambulait dans les remparts, lorsque soudain, apercevant la petite Marie M..., 12 ans, domiciliée rue du Vieux-Faubourg, qui jouait près de là, s'approcha d'elle et lui barra le passage.

L'adolescente fut à fuir, mais le camelot la rejoignit et se livra sur elle à des attouchements obscènes.

Aux cris poussés par la fillette, des passants accoururent, appréhendent l'ignoble individu et le conduisirent au poste du 9^e arrondissement.

Après l'avoir interrogé, M. Moulines, en dépôt des dénonciations de l'intéressé, l'a conservé à sa disposition en attendant de terminer son enquête.

Le magistrat doit, en effet, entendre aujourd'hui plusieurs personnes.

IL EN FUT DE MÊME A LOOS

A Loos, une fillette fut également victime des agissements d'un satyre.

Selon le rapport de la police, l'individu serait pour dénicher un nid de verdilles que la police Wachaux, la victime, lui réservait depuis quelque temps.

Sur le magistrat, l'inculpé aurait pu entraîner la fillette sous le prétexte d'aller chercher un nid, mais ce n'est là jusqu'à présent qu'une simple supposition.

Huys, qui paraît assez bien le français, se défend platon : habillé comme ce n'est que quelqu'un qui a une question à poser, mais qui n'écrit pas d'interrogatoire. Pendant ce temps qu'il réfléchit à ce qu'il va répondre.

Au cours de son interrogatoire, Huys a avoué avoir commis, il y a environ trois mois, un attentat aux meurs sur le jeune Provin, qui se trouvait dans un cabaret du Sapin-Vert. C'est d'ailleurs au sujet de cette affaire qu'il a été mis en état d'arrestation. L'inculpé a déjà, à son avis, quatre condamnations encourues en Belgique pour tentatives à la pudeur, variant de cinq à sept mois.

On l'interroge un autre inculpé

M. Houzeau, également entendu hier, l'ouvrier agricole Ghislain qui fut arrêté par la gendarmerie de Lyons trois jours après la mort de Wachaux.

Interrogé par M. Lalié, commissaire de police, il a été déféré au Parquet et écroué à la maison d'arrêt de Lille.

UN PETIT GARGON

Mardi soir, un ouvrier, M. Emile Flamin, qui traversait le bois d'Anstaing, aperçut un garçon de 10 ans qui promenait sans aucun souci de la pudeur, il se livra à des exhibitions obscènes en présence de plusieurs personnes qui le furent arrêter.

Ce satyre en herbe a rejoint les précédents à la prison de Lille.

MAIS CES HISTOIRES TOURNENT LA CERVELLE DES ENFANTS VIEUX QUI EN INVENTENT - A LILLE, UNE FILLETTE VAGABONDE MENTIT AINSI.

Une brave ménagère, Mme Mignot, demeurant 13, impasse du Pont-Saint-Agnès, à Fives, a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Pour la « Nouvelle »

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre domestique de ferme, nommé Jules Matignon.

Robin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Tous, 19 juin. — La Cour d'assises d'Arras a jugé aujourd'hui un nommé Alfred Robin, domestique de ferme à Aray-sur-Indre, qui, par jalouse, tua le 21 avril dernier, un autre